



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°13-30

L'an deux mille treize,
Le 10 décembre, à Domrémy La Pucelle (Vosges)

Date de convocation	21 octobre 2013
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	20
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Daniel BEGUIN
M. François BUSSIÈRE
M. Daniel COINCE
M. Daniel COURTAUX
M. Bernard CUNIN
Mme Annie DAZAC
M. André DEGUIS
M. Bernard DEKENS
Mme Arlette CHARBONNIER
M. Guy JOSEPH
M. Lionel LADOUCE
M. Daniel LAURENT
M. Simon LECLERC
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
M. Christian BORGNIET
M. Jean-Claude JACQUEMART (qui a reçu un pouvoir de M. Porcelli)
M. Daniel ROUVENACH
M. Daniel TOURNAY
M. Claude WALLENDORFF

Résultat du vote

A l'unanimité

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°13-30

Objet de la délibération :

Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement

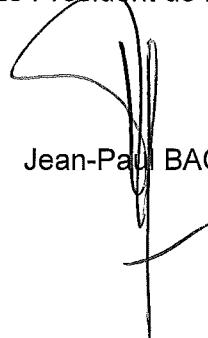
Vu le budget pour l'exercice 2013, adopté par délibération du Comité Syndical n° 13-15 du 21 février 2013,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget de l'exercice 2013 jusqu'à l'adoption du budget pour l'exercice 2014.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014 lors de son adoption

Le Président de l'EPAMA,



Jean-Paul BACHY